



Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie le 16 novembre 2022, composée de :

- Messieurs Patrick Aerny, Damien Gfeller, William Montagrín et Cyril Cachin

Celle-ci a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 08/2022**, pour un investissement destiné au renouvellement de l'infrastructure informatique.

La Municipalité a délégué Monsieur André Cachin, Syndic, Nicolas Piaget, municipal et Chrystèle Vidmer, boursière communale pour informer plus amplement les membres de la commission de gestion. Nous les remercions pour les informations fournies et relevons les points suivants.

- A ce jour, le personnel administratif de la Commune utilise des programmes éparses et obsolètes pour la gestion des différentes tâches qui lui incombent. De nos jours, il paraît évident que des programmes plus spécifiques peuvent contribuer à la bonne conduite de la Commune. Se rapprocher d'OFISA paraît comme une évidence au vu du monopole et de l'expérience que possède cette société dans le secteur informatique de la gestion communale. Elle propose un programme harmonisé qui optimisera l'exécution des différentes tâches. Il en résultera une plus grande efficacité du travail fourni et permettra d'avoir une visibilité plus claire et de manière instantanée de la situation de la Commune.
- Au niveau du financement, l'emprunt paraît une des solutions les plus adéquates afin de ne pas péjorer les liquidités. Les frais annuels d'exploitation et de maintenance s'élevant à la moitié du coût de la mise en place initiale, l'amortissement sur deux ans paraît cohérent.
- Les frais annuels correspondent relativement aux frais existants à ce jour, aucun grand changement ne sera donc apporté aux charges liées à l'informatique.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil :

Art. 1 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement de toute l'infrastructure informatique de l'administration communale ;

Art. 2 : de financer cet investissement au moyen d'un emprunt ;

Art. 3 : de valoriser cet investissement au bilan ;

Art. 4 : de l'amortir sur une durée de 2 ans ;

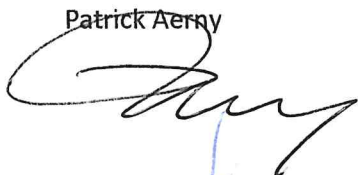
Art. 5 : de porter les frais annuels d'exploitation et de maintenance aux comptes de fonctionnement.

Orges, le 16 novembre 2022

Le rapporteur : Cyril Cachin

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny



Damien Gfeller



William Montagrin



Cyril Cachin

